



FFFA

Service émetteur :
DTN

Codification des catégories d'âge 2016- 2017

TABLEAU DES CATEGORIES D'AGE PAR DISCIPLINE 2016-2017

FOOTBALL AMERICAIN	ANNEE DE NAISSANCE	FLAG	ANNEE DE NAISSANCE	CHEERLEADING	ANNEE DE NAISSANCE
SENIORS	1991 et avant	PLUS DE 17 ANS	1991 et avant	SENIORS	1991 et avant
	1992		1992		1992
	1993		1993		1993
	1994		1994		1994
	1995		1995		1995
	1996		1996		1996
	1997		1997		1997
U19	1998		1998		1998
	1999		1999		1999
	2000	U17	2000		2000
U16	2001		2001	JUNIORS	2001
	2002	U15	2002		2002
U14	2003		2003		2003
	2004	U13	2004		2004
U12	2005		2005		2005
	2006	U11	2006	U11	2006
U10	2007		2007		2007
	2008		2008		2008
	2009	U8	2009	U8	2009
	2010		2010		2010
					2011

Rappel : chaque compétiteur doit être engagé dans sa catégorie d'âge. C'est à cette fin que des catégories sont mises en place.

Le surclassement reste et doit rester exceptionnel.

Surclassement autorisé : 1 année au maximum de surclassement autorisée dans toutes les catégories et uniquement en dernière année de cycle (exemple : U14, en 2016-2017, seul les U14 nés en 2003 auront la possibilité d'obtenir un surclassement leur permettant d'évoluer également en catégorie U16).

Surclassement autorisé en JUNIORS : 2 années de surclassement illimités dans la catégorie Junior en Cheerleading et 5 surclassements pour l'année 2003.

2 exceptions :

- les U8 Cheerleading ne peuvent pas être surclassés
- les U19 Football Américain peuvent être surclassés de 2 années (double surclassement), sur étude individuelle du dossier :
 - o Cette exception concerne principalement les joueurs des collectifs France U19 et membres des structures de haut-niveau,
 - o Le processus de double surclassement se fera par la constitution d'un dossier de demande individuelle du joueur,
 - o Ce dossier une fois constitué sera traité par le médecin fédéral et la DTN.

Surclassement féminin en football américain :

Pour la pratique mixte

- Une fille U16 joue avec des U14 garçons.



Le surclassement est possible pour des filles U16 2^{ème} année.

Ce surclassement devra être exécuté par un médecin du sport sur des critères de maturation physique. Elle pourrait alors jouer avec des U16 garçons.

Pour la pratique exclusivement féminine

- U19 3^{ème} année avec les seniors,

A titre dérogatoire, **un double surclassement** peut être effectué dans les conditions décrites ci-dessous.

Le dossier d'instruction complet sera transmis au médecin fédéral qui le validera en dernier ressort. Une fois ce double surclassement validé, les jeunes femmes **pourront décider de jouer soit avec la section féminine senior du club, soit avec les U16 garçons du club.**

Voici la liste des examens à effectuer et dont les comptes rendus sont à faire parvenir au médecin fédéral, le docteur Valérie AMIARD :

- Un électrocardiogramme
 - Un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil
 - Autorisation parentale
 - Avis de la DTN
 - Demande à adresser au médecin fédéral
- U16 2^{ème} année avec les U19,
 - U14 2^{ème} année avec les U16,
 - U12 2^{ème} année avec les U14.